



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

Avis public de promulgation

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général | secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté lors d'une séance tenue le 15 janvier 2019, le «**RÈGLEMENT N° 13-2018 AYANT POUR OBJET L'ENCADREMENT DE L'USAGE DU CANNABIS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE**».

QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

QU'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

QU'avis public de promulgation a été affiché le 16 janvier 2019.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Aurélie Beauce-Sud ce 16^e jour du mois de janvier 2019.

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'au bureau de Poste Canada, située au 156, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 16^e jour du mois de janvier de l'année deux mille dix-neuf (2019).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de janvier de l'année deux mille dix-neuf (2019).

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier